

Des ajustements pour le Centre de formation professionnelle neuchâtelois

Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté de modifier la législation qui régit la formation professionnelle. La nouvelle mouture veut redonner une certaine autonomie aux différents pôles du CPNE



Ici, le site de Neuchâtel du CPNE. (Photo d'archives: Thomas Jantscher)

Des adaptations en perspective pour le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Le Grand Conseil neuchâtelois a validé mardi certaines modifications de la législation qui régit la formation professionnelle. La nouvelle mouture du texte vise à redonner davantage d'autonomie aux différents pôles qui composent le CPNE en leur donnant la compétence de mettre sur pied des commissions thématiques. Le texte remanié veut aussi favoriser davantage l'accès des apprentis à la culture. Par ailleurs, et à l'avenir, au moins la moitié des membres de la direction devront avoir des charges d'enseignement pour rester proches du terrain.



Le Grand Conseil a dans la foulée accepté un postulat qui vise à tirer un bilan, à l'horizon 2026, de la réorganisation qui a donné naissance au Centre de formation professionnelle neuchâtelois. /sbm